

Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996, du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

2006 est la dernière année de rattrapage exceptionnel, permettant la prise en compte de projets importants mais complexes dans leur mise en oeuvre et de projets dont les demandes avaient été exprimées avant fin 2005.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Cinquième secteur	1 dossier	236 €
- Septième secteur	1 dossier	38 531 €
- Huitième secteur	2 dossiers	15 188 €
TOTAL	4 dossiers	53 955 €

dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Immeuble	Propriétaire/mandataire	Facture	Taux	Subvention
RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL				
Cinquième secteur				
25 rue de la Madeleine	M. LEONARD 25 rue de la Madeleine 25000 BESANÇON	2 362 €	10 %	236 €
Septième secteur				
5 place Marulaz Acompte	Conseil Régional Franche-Comté Hôtel de Région 4 square Castan 25000 BESANÇON	192 658 €	20 %	38 531 €
EN COURS				
Huitième secteur				
4 rue du Lycée	Conseil Régional Franche-Comté Hôtel de Région 4 square Castan 25000 BESANÇON	70 734 €	20 %	14 146 €
39 rue Bersot	Cabinet Immobilier Benoît 4 rue d'Alsace 25000 BESANÇON	10 423 €	10 %	1 042 €
TOTAL : HUITIEME SECTEUR		91 157 €		15 188 €
TOTAL GENERAL : 4 DOSSIERS		286 177 €		53 955 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces propositions qui seront financées sur les crédits du budget 2006, au chapitre 204.824.2042.82017.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2006.